

Votre check-list de préparation au contrôle bio 2026

Veuillez lire attentivement les points suivants et vous préparer à votre contrôle bio à l'aide de cette liste.

Les documents les plus importants en bref:

(Il n'est pas nécessaire d'avoir les documents en format papier)

- ⇒ Plan et liste des parcelles
- ⇒ Journal des prés / carnet des champs
- ⇒ Journal des sorties et des pâtures (dernier contrôle jusqu'au jour du contrôle)
- ⇒ Journal des traitements vétérinaires (dernier contrôle jusqu'au jour du contrôle)
- ⇒ Trafic des bovins, équidés, ovins et caprins (AGATE : dernier contrôle jusqu'au jour du contrôle)
- ⇒ Données de l'exploitation (recensement 2026)
- ⇒ Exploitations soumises à bilan : Calculateur UGB, 01.01.2025-31.12.2025 (AGATE), Extrait HODUFLU 2025, bilan de fumure 2025 (Version 1.18 ou 1.19) et bilan fourrager (PLVH) 2025 (Version 1.9 ou 1.10) le cas échéant
- ⇒ Bulletins de livraison et quittances

Généralités		Documents
☐	Registre des parcelles et plan des parcelles avec surfaces de promotion de la biodiversité disponibles Surfaces reprises/cédées saisies	Propres enregistrements Nouvelles surfaces
☐	Culture maraîchère uniquement : registre des cultures détaillé disponible, y compris surfaces cédées/reprises et facteurs de correction N/P -> Enregistrement sur l'utilisation du cuivre	Propres enregistrements
☐	Contrats de collaboration disponibles -> Contrats d'élevage, communauté d'exploitation, communauté PER, etc.	Propres documents confirmation cantonale
☐	Enregistrements PER disponibles -> Enregistrements tels que carnet des prés/carnet des champs ou -> Enregistrements propres équivalents Remarque : les enregistrements comprennent fumure, protection phytosanitaire (produit, date et quantité d'utilisation), récolte ainsi que, pour les grandes cultures, les indications relatives aux variétés, à la rotation des cultures et au traitement du sol)	Propres enregistrements
☐	Achat des semences, de plants, de produits phytosanitaires et d'intrants rempli -> Justificatifs et bulletins de livraison disponibles -> Autorisations exceptionnelles sollicitées préalablement disponibles	Intrants, Reprise et cession d'engrais et paillage , propres documents
☐	Rapport sur la rotation des cultures rempli ou enregistrements équivalents	Rapport sur la rotation ou propres documents
☐	Confirmation de l'adhésion obligatoire à une organisation du lait bio 2026	confirmation d'adhésion
☐	En présence d'ouvriers ne faisant pas partie de la famille : -> Autodéclaration Exigences sociales actualisée Modèle : Bio Suisse Exigences sociales -> Affiliation à une organisation pour la sécurité du travail conforme à la CFST.	Autodéclarations Bio Suisse
☐	Actuel Check biodiversité disponible Ne s'applique pas aux exploitations de moins de 2 ha de SAU, aux jardinerie, aux producteurs de plantes ornementales, aux pépinières, aux piscicultures et aux champignonnières.	Check biodiversité
☐	Formulaire « Échange de surfaces entre exploitations biologiques » rempli	Formulaire d'échange de surfaces
Production animale		Documents
☐	Journaux des sorties et des pâtures disponibles pour tous les animaux et actualisés jusqu'à 3 jours avant le contrôle	Journaux des sorties et des pâtures
☐	Trafic des animaux : -> Bovins, équidés, ovins et caprins : extrait BDTA imprimé, comprenant le trafic des animaux depuis le dernier contrôle (Mon AGATE-> Trafic des animaux (BDTA) -> Cliquez sur	Extrait BDTA, registre animal,

	vosre rôle -> Exploitation -> Bovins/Équidés/Ovins/Caprins -> Cheptel -> Liste thématique: choisir « Trafic des animaux » -> date: dernier contrôle jusqu'au contrôle actuel -> Afficher le rapport) -> Autres animaux : formulaire Registre animal ou propres enregistrements	Liste de bétail, propres documents
☐	Uniquement en cas d'achat d'animaux : -> Documents d'accompagnement, certificats de l'exploitation d'origine pour l'achat d'animaux bio -> Documents d'accompagnement, autorisation exceptionnelle pour l'achat d'animaux non bio	Documents accompagnement, certificat
☐	Volailles : -> Confirmation des inscriptions dans la base de données des volailles (DB-Geflügel) - Rapport sur les stocks de la base de données des volailles - Rapport externe sur les transactions de la base de données des volailles (année précédente et année en cours) - Rapport interne sur les transactions de la base de données des volailles (année précédente et année en cours) -> Livraison d'animaux (bon de livraison ou facture) = preuve d'origine -> Confirmation du nombre d'animaux abattus (bon de livraison ou facture) -> extrait du Géoportail du pâturage dès 450 poules pondeuses ou 900 poulettes	base de donnée volaille, extrait du Géoportail
☐	Journal des traitements vétérinaires rempli, y compris saisie du double délai d'attente -> Tubes de tarissement : analyse bactériologique du lait avant l'utilisation des tubes de tarissement disponible et antibiogramme -> Utilisation d'antibiotiques critiques selon la liste Bio Suisse : preuve de l'analyse bactériologique du lait et antibiogramme disponible	Journal des traitements vétérinaires , antibiogramme
☐	Uniquement si des médicaments sont stockés dans l'exploitation : -> Inventaire des traitements vétérinaires rempli -> Convention avec le vétérinaire signée	Inventaire des traitements vétérinaires
☐	Achats/ventes de fourrages saisis -> Bulletins de livraison, quittances et justificatifs disponibles -> Autorisations exceptionnelles disponibles pour les aliments fourragers ne figurant pas sur la Liste des intrants ou les aliments fourragers non compatible avec le bio bourgeon -> Les aliments complémentaires spéciaux prescrits par le vétérinaire nécessitent une autorisation exceptionnelle du FiBL -> Récapitulation de tous les achats de concentrés	Intrants , autorisation exceptionnelle, propres documents
☐	Exploitations avec PLVH (production de lait ou de viande basée sur les herbages) : -> Bilan fourrager valable (bilan PLVH) disponible pour l'année civile 2025 (Version 1.9 ou 1.10) Si l'affouragement en 2025 de tous les animaux consommant du fourrage grossier s'est fait <u>exclusivement</u> avec des fourrages provenant des prairies et pâturages propres, il n'y a pas besoin de bilan PLVH.	Bilan PLVH 2025
☐	Insémination artificielle : facture de toutes les doses de sperme utilisées	Facture
Fumure / Bilan de fumure / Protection phytosanitaire		Documents
☐	Reprise/cession d'engrais et de paille remplie -> Justificatifs et bulletins de livraison pour engrais du commerce et intrants disponibles -> Autorisations exceptionnelles pour les intrants ne figurant pas dans la Liste des intrants	Propres documents, Reprise et cession d'engrais et paillage
☐	Reprise/cession d'engrais de ferme / engrais de recyclage: -> Bilan annuel HODUFLU 2025 avec les livraisons confirmées -> Echange avec exploitation bio : certificat bio -> Echange avec exploitation PER : attestation PER, accusé du label imprimés et extrait de biomondo (preuve de non-disponibilité) -> Autres exploitations : certificat aliments sans OGM, extrait de biomondo (preuve de non-disponibilité)	Reprise/cession d'engrais et de paille , Extrait HODUFLU , Certificats bio , extrait de biomondo
☐	En cas de reprise/cession d'engrais de ferme bio via une installation de biogaz : -> Contrat de reprise ou de cession d'engrais de ferme entre le cédant et le repreneur (exploitations bio) -> confirmation de l'installation de biogaz avec extrait de la liste du FiBL	Contrats, extrait de la liste des intrants
☐	Bilan de fumure valable (Suisse-Bilanz) disponible pour l'année civile 2025. Un bilan de fumure est nécessaire si : -> Des engrais azotés et/ou phosphorés ont été importés en 2025 et/ou -> La charge maximale en bétail UGBF/ha surface fertilisable a été dépassée en 2025	Suisse-Bilanz 2025

	2,0 UGBF/ha en zone de plaine / 1,6 UGBF/ha en zone de collines 1,4 UGBF /ha en zone de montagne I / 1,1 UGBF/ha en zone de montagne II 0,9 UGBF/ha en zone de montagne III/0,8 UGBF/ha en zone de montagne IV Remarque : la charge en bétail et la charge maximale en bétail de votre exploitation sont consignées dans le relevé cantonal d'exploitation, avec les données pour 2025. bio.inspecta ne calcule les bilans de fumure import/export ainsi que les bilans avec correction linéaire que si la confirmation du canton est jointe.	
☐	Pour les exploitations qui font valoir un bilan de fumure réduit en azote/phosphore pour l'alimentation des porcs et de la volaille: bilan ImpEx disponible le jour du contrôle.	
☐	Uniquement pour les exploitations soumises à bilan de fumure : -> Données d'exploitation, recensement début 2026 avec les données relatives aux animaux 2025 -> Impression calculateur UGB d'AGATE pour l'année 2025 (AGATE -> Calculateur UGB -> Calculateur UGB PN -> Date du : 1.1.2025 -> Date au : 31.12.2025)	Relevé d'exploitation, Calculateur UGB
☐	Uniquement pour les exploitations soumises à bilan de fumure (Charge en bétail dépassée et/ou engrais N ou P importés dans l'exploitation) : -> Analyses de terre pour toutes les parcelles/unités d'exploitation de plus de 1 ha remontant au maximum à 10 ans (recommandation culture maraîchère : au max. 4 ans) -> Exceptions : surfaces où la fumure est interdite, prairies peu intensives et pâturages permanents	Analyses de terre
☐	Protection phytosanitaire : Test pulvérisateur ne remontant pas à plus de trois ans (pour les pulvérisateurs qui ont été contrôlés pour la dernière fois avant le 01.01.2021, 4 ans sont encore valables)	Test pulvérisateur
Commercialisation directe et transformation fermière/en sous-traitance		Documents
☐	-> Journal de transformation actualisé pour tous les produits -> Recettes et étiquettes complètes et actualisées -> Certificats et quittances/bulletins de livraison pour ingrédients achetés et attestations OGM disponibles -> liste des fournisseurs -> Si vente à grossiste/magasins : Bulletins de livraisons/factures des produits vendus Modèles de documents : voir www.bio-inspecta.ch → Documents → Agriculture	Journal de transformation, recettes, certificat, étiquette, confirmation non-OGM, propres documents
☐	Analyse des salmonelles disponible pour les exploitations avec vente d'œufs Compléments d'information : Institut de bactériologie vétérinaire, tél. 044 635 86 01 ou laboratoire cantonal	Rapport analyse salmonelles
☐	-> Contrats pour la transformation à façon pour sous-traitants <u>non</u> certifiés ou -> Certificats et liste des produits pour les sous-traitants certifiés Les moulins céréaliers et les caves doivent toujours être certifiés. Un contrat pour la transformation n'est pas valable dans ce cas-là.	Contrat, certificats, liste des produits
Viticulture et/ou contrôle de cave		Documents
☐	<u>Viticulture :</u> -> Statistique du cuivre <u>Contrôle de cave:</u> -> Rapport de vendange ou déclaration d'encavage officielle -> «Carte comptable» CFCV remplie ou propres enregistrements -> Journal de cave et inventaire ou propres enregistrements -> Liste d'assortiment actuelle (cf également chap. 4 Transformation fermière) -> Certificat de la cave en cas de vinification externe	Statistique du cuivre, Vendanges, carte comptable, Journal de cave, Liste d'assortiment, Certificat de cave
Demeter		Documents
☐	<u>Les documents suivants doivent être présentés lors de chaque contrôle :</u> 1. Demeter formulaire de contrôle (utilisation des préparations) 2. Confirmation de la réception de la déclaration de chiffre d'affaires via DUSTA (e-mail du secrétariat Demeter) 3. Autodéclaration formation continue en biodynamique <u>Les documents suivants doivent être présentés si:</u> 4. la part d'aliments de la ferme (au moins 20%) pour la volaille/les porcs provient d'une ferme Demeter en coopération: Formulaire de confirmation production de céréales fourragères et Liste de céréales fourragères couvertes par des contrats	Documents Demeter Extrait Biomondo

5. pour la part d'auto-alimentation (volaille), les céréales fourragères sont livrées au moulin : Autodéclaration «Part d'aliments personnels pour la volaille» 6. l'élevage des coqs frères a lieu dans une ferme d'engraissement Demeter : Preuve écrite (accord, e-mail, bon de livraison) 7. il existe une coopération avec une exploitation Demeter pour respecter la charge minimale en bétail (valable uniquement pour les exploitations qui sont passées à Demeter depuis 2021): Attestation de coopération dans le domaine de l'élevage 8. des engrais de ferme sont apportés ou enlevés, p. ex. preuve de la non-disponibilité d'une ferme Demeter, respect de la limite de distance): Extrait Biomondo 9. les produits de la ferme sont transformés à façon: Contrat de transformation à façon Demeter 10. la viande de ses propres animaux est commercialisée en tant que Demeter et l'animal est accompagné lors de l'abattage : Autocontrôle abattoir gros et petit bétail: check-list destinée aux petites entreprises (formulaire à remplir directement) 11. des animaux non-biodynamiques de l'espèce bovine ont été achetés ou remis à une ferme non biodynamique : Extraits Biomondo (voir les directives concernant l'obligation de s'abreuver (art. 4.9.4.1.1), lait, bétail laitier, veaux et bovins d'engraissement (art. 4.9.7.4 et annexe 12). 12. il s'agit d'une exploitation bovine dans laquelle le pourcentage prescrit de veaux est sevré dans la propre ferme ou dans l'exploitation partenaire: Extrait BDTA bovins de l'année précédente. Si les veaux sont sevrés dans l'exploitation partenaire : Contrat écrit supplémentaire avec l'exploitation partenaire	
---	--

Profitez de notre Hotline et de notre site Web

Nous répondrons volontiers à vos questions ou suggestions concernant la préparation et la mise en œuvre du contrôle bio via notre Hotline. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

⇒ Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Hotline Etagnières (français) : **021 552 29 00**

Votre requête par e-mail : romandie@bio-inspecta.ch

⇒ Vous trouverez également de la documentation et les formulaires utiles pour le contrôle bio sous : www.bio-inspecta.ch ⇒ Documents ⇒ Agriculture